



Tarification 2024-2025

Délibération du 19 juin 2024

La tarification est établie par tranche selon le quotient familial.

La prestation est facturée à l'heure.

Toute heure entamée sera due.

Une pénalité de 5€ sera facturée pour tout dépassement au-delà de 18h30, heure de fermeture de l'accueil périscolaire.

	<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif horaire</i>
QF 1	Inférieur à 1150 €	1,00 €
QF 2	Compris entre 1150€ et 1700 €	1,30 €
QF 3	Supérieur à 1700€	1,60 €